



Déclaration liminaire CAPL de recours en notation du 25 JUIN 2015

La CGT Finances Publiques est depuis toujours attachée à la reconnaissance de la réelle valeur professionnelle des agents dans un contexte défini, sur des critères lisibles et objectifs.

Le dernier système de notation mis en place, pas plus que les précédents, ne répond en aucune manière à ces attentes.

Pire, la mise en place du recours hiérarchique préalable a modifié les relations entre notés et notateurs dans un contexte où, les relations entre les agents et les chefs de service sont déjà tendues du fait de la détérioration constante des conditions de travail.

La procédure d'appel apparaît trop compliquée aux agents qui, souvent, y renoncent.

Dès lors l'importance de la réserve constituée par le département apparaît aussi disproportionnée que surprenante.

Face aux efforts sans cesse demandés aux agents pour palier les insuffisances en personnels et en moyens liés aux restrictions budgétaires, une distribution plus large serait grandement souhaitable.

Cela ne saurait cependant compenser les inquiétudes grandissantes parmi les personnels qui doivent faire face, en plus du gel de l'indice et des suppressions de postes, à des projets d'individualisation des rémunérations et de retenue à la source.

La CGT Finances Publiques rappelle son opposition à toute forme de rémunération au mérite et mettra tout en œuvre pour s'opposer à l'application du RIFSEEP au sein de la DGFIP.

Elle rappelle son attachement au statut de la fonction publique et ses revendications en matière de rémunérations, de création d'emploi, et maintien du service public sur le territoire.